

FONDATION DU BOCAGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable

Robert OHAYON
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

FONDATION DU BOCAGE

339 Rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation du Bocage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable

Robert OHAYON
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable et de présentation sur les comptes ouverts au 1^{er} janvier 2020, l'impact de l'épidémie Covid-19 et les événements exceptionnels survenus en 2020 ;
- le paragraphe « Autres informations pour donner une image fidèle » de l'annexe des comptes annuels portant sur l'amortissement dérogatoire des bâtiments et constructions en lieu et place de l'amortissement économique.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe précise l'application des nouveaux règlements ANC n°2018-06, 2019-04 et 2020-08. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 6 mai 2021

**Le Commissaire aux Comptes
SARL ROBERT OHAYON ET ASSOCIES**



Clotilde DEMEURE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A N N E X E

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILAN ACTIF AU 31/12/2020
FONDATION DU BOCAGE CONSOLIDÉE

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	1 616 002,30	-25 916,33	1 590 085,97	1 590 085,97	
Frais de recherche et de développement	14 205,00	-14 205,00	0,00	3 339,01	3 339,01
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Autres Immobilisations incorporelles	59 358,06	-53 538,35	5 819,71	13 192,95	1 603 278,92
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	2 405 471,70		2 405 471,70	2 405 471,70	2 405 471,70
Constructions	17 254 538,67	-9 790 542,80	7 463 995,87	7 784 264,03	7 784 264,03
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 302 694,49	-1 181 072,70	121 621,79	147 687,42	147 687,42
Autres Immobilisations corporelles	2 547 449,18	-1 998 796,51	548 652,67	548 878,38	548 878,38
Immobilisations corporelles en cours	48 691,43		48 691,43	119 142,94	119 142,94
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	1 130,84		1 130,84	171 469,67	171 469,67
Autres titres immobilisés	1 186 340,00		1 186 340,00	587,00	587,00
Prêts	129 109,24		129 109,24	123 646,78	123 646,78
Autres	6 039,86		6 039,86	5 914,86	5 914,86
Total I	26 571 030,77	-13 064 071,69	13 506 959,08	12 913 680,71	12 913 680,71
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	19 256,94		19 256,94	17 217,38	17 217,38
Créances			0,00		
Créances clients, usagers et comptes rattachés	670 912,34	-27 063,05	643 849,29	854 677,04	854 677,04
Créances reçues par legs ou donations			0,00		
Autres	147 399,98	-16 189,03	131 210,95	109 315,23	109 315,23
Valeurs mobilières de placement	111 968,44	-1 168,75	110 799,69	248 105,99	248 105,99
Instruments de trésorerie			0,00		
Disponibilités	2 449 415,20		2 449 415,20	2 260 544,61	2 260 544,61
Charges constatées d'avance	48 046,74		48 046,74	57 256,03	57 256,03
Total II	3 446 999,64	-44 420,83	3 402 578,81	3 547 116,28	3 547 116,28
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	30 018 030,41	-13 108 492,52	16 909 537,89	16 460 796,99	16 460 796,99

FONDATION DU BOCAGE CONSOLIDÉE

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			
Fonds propres statutaires	4 873 847,91	4 873 847,91	
Fonds propres complémentaires	5 506 446,86	5 506 446,86	
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs, subv d'invest renouv)			12 453 589,19
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires	591 554,15	591 554,15	
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			591 554,15
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution (dont subv d'invest renouv)			825 915,48
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			33 169,87
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	844 037,06	315 355,32	
Réserves pour projet de l'entité	1 080 919,69	1 080 919,69	1 080 919,69
Autres			
Report à nouveau			
Report à nouveau	-3 215 497,04	-3 675 396,23	-5 502 243,40
Dont report à nouveaux des activités sociales et médico sociales	-402 870,76	-294 733,50	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			-17 505,00
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			-327 903,37
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice	207 935,57	125 945,79	125 945,79
Dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales et médico sociales	15 216,02	-108 137,26	-108 137,26
Situation nette (sous total)	9 045 207,14	8 503 318,17	9 263 442,40
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	947 643,72	1 045 935,91	
Provisions réglementées	2 069 312,47	1 940 988,53	1 940 988,53
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			286 918,35
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
Total I	12 062 163,33	11 490 242,61	11 491 349,28

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

FONDATION DU BOCAGE CONSOLIDÉE

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	40 513,62	40 624,53	
Total II	40 513,62	40 624,53	
PROVISIONS			
Provisions pour risques	478 713,20	37 162,83	37 162,83
Provisions pour charges	237 113,38	265 964,46	265 964,46
Total III	715 826,58	303 127,29	303 127,29
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			39 517,86
Total III bis			39 517,86
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 479 085,30	2 795 564,58	2 795 564,58
Emprunts et dettes financières diverses	64 941,57	65 525,43	65 525,43
Avances et acomptes reçus sur commande	30 572,66	50 862,22	50 862,22
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	292 328,18	286 539,35	286 539,35
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	683 596,26	503 729,43	503 729,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 252,11	30 583,88	30 583,88
Autres dettes	79 088,14	451 189,67	451 189,67
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	447 170,14	442 808,00	442 808,00
Total IV	4 091 034,36	4 626 802,56	4 626 802,56
Ecarts de conversion Passif (V)	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	16 909 537,89	16 460 796,99	16 460 796,99



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDATION DU BOCAGE CONSOLIDEE

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	233 208,16	436 205,41	436 205,41
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service (et produits de tarification pour 2019 CRC 1999-01)	709 800,28	769 329,95	5 197 652,97
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics			0,00
Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	4 501 566,46	4 428 323,02	
Autres concours publics	694 846,76	699 224,10	
Subventions	232 604,72	57 098,93	756 323,03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	53 185,00	48 246,46	
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie	845 435,27		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	180 562,66	185 376,84	185 376,84
Utilisations des fonds dédiés	110,92		
Autres produits			
Cotisations			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat			
Autres produits	40 924,46	67 280,35	67 280,35
Total I	7 492 244,69	6 691 085,06	6 642 838,60
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	4 078,96		
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	1 799 730,99	1 858 032,70	1 858 032,70
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	336 633,83	352 720,77	352 720,77
Salaires et traitements	2 920 183,55	2 839 417,77	2 839 417,77
Charges sociales	985 859,39	1 033 137,66	1 033 137,66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	641 632,46	590 487,01	642 602,96
Dotations aux provisions	489 509,59	52 115,95	
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	142 062,94	68 558,12	52 950,96
Opération en commun			
Autres charges			
Total II	7 319 691,71	6 794 469,98	6 778 862,82
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	172 552,98	-103 384,92	-136 024,22
Opération en commun			
Bénéfice attribué, perte transférée			
Perte supportée, bénéfice transféré			15 607,16
OPERATION EN COMMUN			15 607,16



COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FONDATION DU BOCAGE CONSOLIDEE

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	21 720,52	2 963,08	
Autres intérêts et produits assimilés	3 261,79	5 458,21	8 421,29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	102 047,59	10 444,41	10 444,41
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 792,90		
Total III	141 822,80	18 865,70	18 865,70
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 168,75	102 047,57	102 047,57
Intérêts et charges assimilées	36 422,43	43 107,50	43 107,50
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 714,37		
Total IV	52 305,55	145 155,07	145 155,07
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	89 517,25	-126 289,37	-126 289,37
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	262 070,23	-229 674,29	-277 920,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	18 090,97	81 020,05	129 266,51
Sur opérations en capital	648 846,51	436 378,06	436 378,06
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	37 162,83	61 415,46	61 415,46
Total V	704 100,31	578 813,57	627 060,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	11 911,05	83,50	83,50
Sur opérations en capital	617 999,90	63 739,87	63 739,87
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	128 324,02	159 370,12	159 370,12
Total VI	758 234,97	223 193,49	223 193,49
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-54 134,66	355 620,08	403 866,54
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00
Total des produits (I + III + V)	8 338 167,80	7 288 764,33	7 288 764,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 130 232,23	7 162 818,54	7 162 818,54
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT	207 935,57	125 945,79	125 945,79
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL			

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
339 rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

La présente annexe est relative aux comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020, caractérisés notamment par les données suivantes :

- total du bilan	16.909.538 €
- résultat net :	207.936 €
- Produits d'exploitation :	7.492.134 €

• **OBJET SOCIAL, ACTIVITES ET MISSIONS, MOYENS MIS EN ŒUVRE**

○ **Objet**

La Fondation du Bocage a pour but, dans l'esprit et la volonté du fondateur, Camille Costa de Beauregard :

- L'assistance, l'éducation, la formation scolaire professionnelle, sportive, la promotion humaine et le progrès moral et culturel des enfants et de jeunes gens, principalement ceux dont la santé, la moralité, ou l'éducation sont compromises du fait de l'absence ou la déficience du milieu familial,
- L'accueil, le secours, l'assistance, morale et matérielle des maîtres, éducateurs et autres bénévoles, malades ou âgés de ses établissements et ceux du Syndicats livre d'éducateurs populaires, sont le siège social est à la MULATIERE (69)

○ **Moyens**

Les moyens d'action de la Fondation peuvent être très divers, afin de lui permettre d'atteindre ses buts selon les exigences des temps. Par exemple : création, gestion ou soutien de foyers d'hébergement, écoles et centres de formation de types divers, notamment professionnels, centres de loisirs éducatifs et d'activités socio-culturelles, sans exclure une activité culturelle ou religieuse, colonies de vacances, camps, maisons familiales, clubs, maisons des jeunes, etc... ainsi que l'organisation de cours, expositions, conférences, l'animation d'équipes de

prévention et d'action éducative en faveur des jeunes et plus particulièrement de la jeunesse pauvre et abandonnée ; la création de prix, bourses, pensions, récompenses, secours, etc... Ils comportent aussi la création de sections ou de comités locaux chargés d'animer et de contrôler les activités ci-dessus décrites. Ils peuvent s'étendre au soutien financier et moral des Œuvres ou Organismes ayant un but similaire.

o **Activités actuelles**

En 2020, les principales activités de la Fondation sont les suivantes :

- Une Maison d'Enfance à Caractère Sociale proposant diverses formes d'accueil
- Un Lycée Agricole Privé dispensant des formations de la 4^{ème} au BTS dans les domaines de l'horticulture, le paysage et le service à la personne
- Un Centre de Formation Professionnelle Continue
- Des Centres de Vacances

• **FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

o **Changement de méthode comptable**

Afin de nous mettre en conformité, des modifications ont été faites pour appliquer l'ANC 2014-03, l'ANC 2018-06, l'ANC 2019-04, l'ANC 2020-08 à compter du 01/01/2020.

L'impact se fait notamment sur le retraitement des subventions d'investissement perçues antérieurement et saisies en fonds associatifs sans et avec droit de reprise qui ont dues être retraitées en report à nouveau (2.139.635 €), en subventions d'investissement sur biens non renouvelables (759.018 €) et en fonds dédiés (1.106,68 €). Ce changement de méthode comptable entraîne des produits exceptionnels supplémentaires pour 2020 et les prochaines années à hauteur de 62.200 € par an.

Divers reclassements ont été effectués sur les comptes de fonds propres sans effet sur le report à nouveau hormis le reclassement des dépenses refusées.

D'autres modifications ont été faites sur les comptes de produits :

- dons et legs ne sont plus classés en produits exceptionnels mais en produits d'exploitation ;
- les subventions de fonctionnement, Article 44 versées par le Ministère de l'Agriculture ne sont plus considérées comme des subventions d'exploitation mais des concours publics. Idem pour la taxe d'apprentissage.

o **Changement de présentation**

Sur l'actif du bilan, les frais d'établissement ne sont plus classés dans les autres immobilisations incorporelles.

Sur le passif du bilan, les fonds propres complémentaires sans droit de reprise 2019 constitués des subventions d'investissement passées en compte 1026 ont été répartis en report à nouveau, subventions d'investissement et fonds dédiés ; les fonds propres complémentaires avec droit de reprise 2019 constitués des subventions ont subis le même traitement. Ces reclassements ont diminué le report à nouveau débiteur de 2 121 580,66 €. Certaines rubriques des fonds propres ont donc diminué au profit des subventions d'investissement.

Sur le compte de résultat, les concours publics constitués des prix de journée de la MECS étaient classés en ventes de biens et services en 2019 et ont donc été reclassés sur une ligne spécifique concours public. Les subventions de fonctionnement et article 44 précédemment classées en subventions d'exploitation sont reclassées en concours publics à partir de 2020. Les dons et Legs de 2019 étaient classés en produits exceptionnels et seront donc classés en produits d'exploitation à compter de 2020. Apparaît une nouvelle rubrique dans les produits et charges d'exploitation correspondant à l'utilisation des fonds dédiés.

La Fondation fait l'objet de contribution volontaire en nature les seuls temps bénévoles étant ceux faits par les administrateurs dans le cadre de leur mandat. Lors de la crise COVID 19, des heures de soutien scolaire bénévoles ont été mises en place pour aider les jeunes pendant les confinements et le travail en distanciel. A fin 2020, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le temps passé par ses bénévoles. A compter du 2^{ème} semestre 2021, des conventions de bénévolat permettront d'évaluer ces temps.

Dans le poste autres dettes, apparaissaient deux comptes non réciproques correspondant à des transferts de subventions inter-établissements antérieurs à 2001 que nous avons régularisés par l'intermédiaire du report à nouveau pour un montant total de 333.953,41 €.

o Évènements exceptionnels survenus en 2020

Vente d'une Villa reçue en legs pour 350 000 €, Sortie du Gie Sim 73.

L'année 2020 a surtout été marquée par la crise sanitaire liée au Covid 19.

Voici son impact suivant les structures.

Le Centre de Formation Continue, la Fondation et l'Exploitation ont été peu Impactés.

Les centres de vacances ont été fermés sur la période de mars à mai et l'incertitude sur les séjours de groupes a entraîné une forte baisse des réservations sur le reste de l'année. Quelques aides ont pu être demandées mais ne compensent pas le manque à gagner et le personnel a pu bénéficier de chômage partiel :

CV- Impact Covid 2020	2019	2020	deficit covid
IMPACT CHIFFRES D'AFFAIRES			
Feclaz Hébergement	136 048	58 323	-77 725
Bormes Hébergement	85 464	24 717	-60 746
IMPACT SUR CHARGES			
Masse Salariale	118 919	69 551	-49 368
Energies	28 645	18 204	-10 441
Produits d'entretien et autres		671	671
AIDES COVID RECUES		4 323	4 323
COUT COVID 2020			-75 010

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
COMPTES ANNUELS

Le lycée a dû fermer sur la période de mars à juin (avoirs sur les facturations familles établis selon les préconisations de la FNOGEC), et accueil des classes en demi effectif depuis novembre 2020. Les économies réalisées ne compensent pas les avoirs émis et les locations non faites :

LYCEE- Impact Covid 2020	2019	2020	deficit covid
IMPACT CHIFFRES D'AFFAIRES			
Avoirs Covid Demi pension et Pension 1S2020	0	-70 043	-70 043
Avoirs Covid Mise à disposition Internat St Ambroise 1S20	0	-31 645	-31 645
Avoirs Covid Demi pension et Pension 4T2021	0	-13 776	-13 776
Locations et repas Internat Week ends et vacances scolaires	39 713	0	-39 713
Indemnités journalières Garde d'enfant confinement mars 2020		1 928	1 928
IMPACT SUR CHARGES			
Restauration groupes extérieurs	15 496	14	-15 482
Repas Demi pension, pension et internes autres établissements non facturés déduction faite des frais fixes facturés 1S20		-57 715	-57 715
Indemnisation chômage partiel demandée		-7 244	-7 244
Energies	71 090	72 978	1 888
Produits d'entretien et autres liés au Covid		2 626	2 626
AIDES COVID RECUES			0
			0
COUT COVID 2020			-77 321

La Mecs a dû accueillir les jeunes à 100 % sur la période de mars à juin puisque les établissements scolaires étaient fermés, et équiper les jeunes et les professionnels en fournitures permettant de se protéger (masques, gel hydroalcoolique et autres). La Mecs a dû avoir recours à du personnel de renfort sur cette période pour pallier à la hausse d'activité accompagnée de beaucoup d'arrêts maladie à remplacer.

MECS- Impact Covid 2020	2019	2020	deficit covid
IMPACT SUR CHARGES			
Masse salariale nette	3 080 341	3 167 696	87 355
<i>Pour information : Primes Covid versées ayant fait l'objet d'une dotation spécifique par Département 73</i>	0	41 450	41 450
<i>Pour information : Primes Covid versées non Prises en charge par Département 73</i>	0	1 750	1 750
Produits d'entretien et autres liés au Covid (dont masques, gel hydroalcooliques etc)		10 827	10 827
AIDES COVID RECUES (humanis Dispo solidarité garde d'enfants)			1 250
			1 250
COUT COVID 2020			-96 932

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- **Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base,

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, ANC 2020-08 et 2019-04
- Le règlement ANC N°2018-06 concernant les fondations et les fonds de dotation
- Dans le cadre de ses activités du secteur médico-sociales, la fondation applique le cadre comptable ESMS M22 Tome I ainsi que le plan comptable M22bis arrêté le 23/12/2019

- **Immobilisations et amortissements**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général 2005, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées d'utilisation estimées.

Les valeurs résiduelles ne sont déduites des bases amortissables qu'à partir du moment où elles sont significatives et mesurables.

Le plan d'amortissement a été suspendu pour les constructions dont la valeur résiduelle estimée était supérieure à la valeur comptable nette au bilan d'ouverture

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Concessions, brevets et droits similaires	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 50 ans (L)
Agencements des Constructions	5 à 30 ans (L)
Installations techniques et matériel	3 à 20 ans (L)
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 25 ans (L)
Matériel de transport	5 ans (L)
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	3 à 10 ans (L)

Les immobilisations en cours sont détaillées dans le paragraphe « DETAILS PAR ACTIVITE ». Elles s'élèvent fin 2020 à 48.691 euros.

o **Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

o **Provisions pour dépréciation d'actif**

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes

o **Participations, autres titres immobilisés, valeurs immobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de l'écart.

o **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les éléments suivants :

*La provision pour amortissement dérogatoire qui correspond à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode économique s'élèvent à la clôture de l'exercice à 1.959.579 €

* ainsi que les provisions réglementées suivantes :

Provision règlementée couverture BRF : 72.821,17 €
Différence de réalisation d'actif : 20.733,76 €
Réserves plus-values nettes actif circulant (reprise du relais familial) : 16.178,05 €

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

o **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges, dont le solde s'élève à 715.826 €, correspondent aux provisions sur les engagements de retraite pour 237.113 € ainsi que 478.713 € de provision pour risques des litiges prud'homaux et des risques de reversement de subventions.

o **Autres informations pour donner une image fidèle**

* Amortissements dérogatoires

En application du plan comptable général 2005, aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche malgré l'absence de fiscalité pour la Fondation, ces bâtiments font l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 128.324 euros en 2020. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 1.959.579 euros au 31 décembre 2020.

DETAILS PAR ACTIVITE :

* Maisons d'Enfants à Caractère Social

Depuis l'arrêté de bilan 2008, la norme comptable M22 est appliquée au niveau de l'établissement de la Maison d'enfants. Cette norme est applicable aux établissements et services privés sociaux et médicaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'ASF. Les capitaux propres sont ainsi ventilés selon cette norme comptable.

L'affectation définitive du résultat de l'année 2018 n'ayant pas encore été en totalité validée par la DVS, le résultat 2018 figure en partie dans le compte 1156028 – Résultat 2018 en attente affectation : -13.481,54 €

L'affectation définitive du résultat de l'année 2019 n'ayant pas encore été en totalité validée par la DVS, le résultat 2019 figure en partie dans le compte 1156029 – Résultat 2019 en attente affectation : -100.660,38 €

Les salaires versés en 2020 sur la Maison d'Enfants correspondent à un effectif moyen de 69.32 ETP (effectif temps plein) dont 62.78 ETP non cadres.

*Lycée

Les salaires bruts des enseignants du lycée rémunérés par l'Etat se sont élevés à 1.017.396,65 euros en 2020.

Les salaires versés en 2020 sur le Lycée correspondent à un effectif moyen de 19,43 ETP (effectif temps plein) dont 9,72 non cadres.

Au 31/12/2020, il n'y a plus de travaux en cours le changement du logiciel de gestion des élèves ayant été fait au cours de l'année.

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires comptabilisée en charges pour 27.364,75 euros en 2020.

Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 410.628,37 euros au 31 décembre 2020.

*Fondation

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
COMPTES ANNUELS

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 64.340,03 euros en 2020. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 1.338.293,22 euros au 31 décembre 2020.

La somme de 39.517,86 €uros qui figure au compte 194000 « fonds dédiés » provient de la succession BAYARD. Elle avait été léguée au profit des élèves en difficulté financière.

Pour les travaux en cours :

Le montant de 659,99 euros porté en travaux en cours au bilan 2020 correspond à:

- 659,99 € d'appel de fonds d'Albanne pour la création d'un local poubelle au 9-11 rue Bonivard.

Les 80.096,40 € correspondant aux études pour l'extension du restaurant scolaire ont été passées en charges exceptionnelles puisque ce projet a été arrêté.

Les salaires versés en 2020 sur la Fondation correspondent à un effectif moyen de 4.88 ETP (effectif temps plein) dont 0.97 ETP cadre.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 59.433,42€ en date du 31 décembre 2020.

Les dons et legs perçus en 2020 s'élèvent à 898 620 €, 2 successions exceptionnelles ont été reçues cette année : les successions Gorisse et Salomon. Ils sont dorénavant classés en produits d'exploitation et non plus en produits exceptionnels.

Ceux-ci ne font pas l'objet d'un appel à la générosité du public.

En voici le détail pour les Legs, donations et assurances-vie :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurance vie	129 277,20
Montant de la rubrique de produits "legs et donations" définie à l'article 213-9	716 158,07
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	350 000,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donation	0,00
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	350 000,00
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donation	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	845 435,27

*Centre de Vacances

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charge pour 36.619,24 euros en 2020. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 210.657,90 euros au 31 décembre 2020.

Les travaux en cours, qui s'élèvent à 40.415,28 euros au 31 décembre 2020, concernent les études de réhabilitation du chalet du Bocage à la Féclaz. Les travaux en cours au 31/12/2019 concernant la réhabilitation des bâtiments de Bormes ont été passés en charges exceptionnelles ce projet n'ayant plus cours pour 15.825 €

Les salaires versés en 2020 sur le Centre de Vacances correspondent à un effectif moyen de 0.15 ETP non cadre (effectif temps plein).

*Exploitation du Lycée

Les salaires versés en 2020 sur l'exploitation sont à Néant.

*Centre de Formation Professionnelle Continue

Au 31/12/2020, il n'y a pas de travaux en cours.

Le CFPC fait l'objet d'une comptabilité spécifique depuis le 01/01/2019.

* Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires facturé pour l'année 2020 par les Commissaires aux comptes est de 23.640 €. Ce sont les honoraires correspondant au Cabinet Ohayon nommé par le Conseil d'Administration à compter de l'exercice 2019 pour un mandat de 6 ans.

* Les produits et charges exceptionnels

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 854.276 € dont :

- des dotations aux amortissements dérogatoires pour 128.324 €
- 265.364 € de valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés,
- 350.000 € de valeur comptable des immobilisations reçues en legs,
- 95.922 € correspondant aux immobilisations en cours de projets de rénovation de Bormes et du restaurant scolaire qui n'ont plus cours à ce jour.

Les produits exceptionnels sont de 704.100 € et se composent notamment :

- des quote-part de subvention d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée à l'investissement pour 105.282 €,
- des produits de cession d'éléments d'actif financier pour 193.145 €,
- des produits de cession d'éléments d'actifs reçus en legs pour 350.000 €,
- une reprise sur la provision pour risques de la sortie du GIE de 23.622 €,

- une reprise sur la provision pour risque prud'hommal de 13.500 €,
- des aides reçues concernant la situation sanitaire pour 4.298 €

* Les transferts de charges

Les transferts de charges représentent 130.125 € : ce sont des charges refacturées à nos prestataires (16.389 € de ces transferts concernent des remboursements de formation, 22.617 € concernent la mise à disposition d'un de nos personnels à d'autres institutions, 53.337 € d'indemnités journalières, le reste étant diverses charges refacturées à nos divers partenaires et remboursements d'assurances).

* Ventilation du Chiffre d'affaires et Concours Publics par secteur d'activité

Chiffre d'affaires et Concours publics par secteur d'activité 2020	
Maisons d'enfance à Caractère Social	4 501 566
Lycée	1 330 641
Centres de vacances	88 883
Fondation	135 498
CFPC	82 787
Exploitation	45
Total	6 139 421
Dont Concours publics et subventions 2020:	
Maisons d'enfance à Caractère Social	
<i>Dotation globale accordée par CPOM versée par le département de la Savoie</i>	4 448 621
<i>Prix de journée internat facturés au département de la Haute Savoie</i>	52 945
Lycée	
<i>Subvention de fonctionnement versée par le Ministère de l'Agriculture</i>	582 277
<i>Subvention Article 44 versée par le Ministère de l'Agriculture</i>	100 492
<i>Autres subventions versées par la région</i>	94 710
<i>Subventions Erasmus versée par l'Europe</i>	94 104
Subventions d'investissement	0

* Tableau de détermination du résultat effectif global

Résultat Comptable 2020 par secteur d'activité			2019	2020
Maisons d'enfance à Caractère Social			-108 137	15 216
Lycée			-54 867	-46 731
Centres de vacances			-84 966	-126 341
Fondation			383 279	418 948
Centre de Formation Professionnelle continue			7 812	-36 378
Exploitation			-17 175	-16 778
Total			125 946	207 936
Reprise du résultat Antérieur				
Excédent ou déficit effectif global			125 946	207 936
dont Résultat effectif sous gestion propre				
Lycée			-54 867	-46 731
Centres de vacances			-84 966	-126 341
Fondation			383 279	418 948
Centre de Formation Professionnelle continue			7 812	-36 378
Exploitation			-17 175	-16 778
Total			234 083	192 720
Dont Résultat effectif sous gestion contrôlée				
Maisons d'enfance à Caractère Social (MECS)			-108 137	15 216
Total			-108 137	15 216
Résultat administratif sous contrôle tiers financeur			2019	2020
Résultat compta sous contrôle tiers financeur MECS			-108 137	15 216
Variation congés payés			-15 821	5 032
Autres droits acquis par les salariés non provisionnés			23 298	-37 849
Reprise résultat N-2				
Résultat administratif sous contrôle tiers financeur			-100 660	-17 601

* Le report à nouveau

	EXPLOITATION	CFPC	CV	LYCEE	MECS	FONDA	CONSOLIDEE
RAN AU 31/12/2019 CRC1999	-2 844 977	0	-452 276	-1 520 940	-471 482	-212 569	-5 502 243
Retraitements ANC 2018-06 et 2019-04	87 658	0	48 746	953 919	-174 943	911 467	1 826 847
Autres variations			127 933			206 020	333 953
Affectation résultat 2019	-17 175	7 812	-84 966	-54 867	-108 137	383 279	125 946
RAN AU 31/12/2020	-2 774 494	7 812	-360 563	-621 888	-754 562	1 288 198	-3 215 497

o **Évènements postérieurs et continuité de l'exploitation**

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités sont encore affectées par COVID-19 au premier semestre 2021 et la Fondation s'attend à un impact négatif sur les comptes annuels 2021 notamment pour le lycée et les centres de vacances. La Fondation, compte tenu du caractère incertain de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations et fondations, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des comptes annuels 2020 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

• **NOTES SUR LE BILAN**

o **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Frais d'établissement				
Frais recherche/développement	14 205			14 205
Conces. Brevets licences marques				
Autres	1 680 242	3 884	8 765	1 675 360
Immobil. incorporelles en cours				
TOTAL	1 694 447	3 884	8 765	1 689 565

o **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Terrains	2 405 472			2 405 472
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Constructions	17 206 329	48 209	0	17 254 538
Installations techniq, mat et out.	1 299 245	8 849	5 398	1 302 695
Autres immobilis.corporelles	2 364 789	205 424	22 765	2 547 448
Immobilisations en cours	119 143	30 370	100 822	48 691
TOTAL	23 394 978	292 852	128 985	23 558 845

○ **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice : Les 1 185 753 € ont constitué en l'achat des parts dans 3 SCPI différentes dans un but de placement de la trésorerie.

Nature des immobilisations	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Autres Participations	266 472	23	265 364	1 131
Autres titres immobilisés	587	1 185 753		1 186 340
Autres immobilisations financières	129 561	9 948	4 361	135 148
TOTAL	396 620	1 195 724	269 725	1 322 619

○ **Dépréciation des immobilisations**

Les amortissements suivants ont été constatés au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Frais d'établissement				
Frais recherche / développement	10 866	3 339		14 205
Concess. Brevets licences marques	0			0
Autres immobilisations incorporelles	51 047	11 257	8 765	53 538
TOTAL IMMOS INCORP.	61 913	14 596	8 765	67 743
Terrains				
Constructions; Installations, agencements constructions	9 422 065	368 478	0	9 790 543
Installations techniques, mat et out, Install générales, Matériel de transport, de bureau et informatique	1 151 557	32 279	2 762	1 181 073
Autres immobilisations corporelles	1 815 912	204 024	21 140	1 998 796
TOTAL IMMOS CORP.	12 389 534	604 781	23 903	12 970 412
TOTAL GENERAL	12 451 447	619 377	32 668	13 038 156

○ **Stocks**

Pas de stock au 31/12/2020

o **Etat des créances**

Nature	Total	A 1an	A + de 1 an
Prêts	129 109		129 109
Autres immobilisations financ.	6 040		6 040
Clients et comptes rattachés	670 912	643 849	27 063
Créances fiscales et sociales	13 913	13 913	
Débiteurs divers	152 743	136 554	16 189
Charges constatées d'avance	48 047	48 047	
TOTAL	1 020 765	842 364	178 401

o **Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires, de la caisse et de valeurs mobilières de placement.

o **Charges et produits constatés d'avance**

RUBRIQUES	charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	48.047	447.170
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	48.047	447.170

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués de produits issus de la scolarité et de la mise à disposition de l'internat aux autres établissements scolaires car il n'a été établi qu'une facturation annuelle couvrant la période du 01/09 de l'année N au 30/06 de l'année N+1.

o **Produits à recevoir**

Etablissements de crédit - Intérêts courus	8.049 €
Clients	112.150 €
Fournisseurs et comptes rattachés	12.702 €
Autres créances	10.859 €
Etat subventions à recevoir	41.763 €
	185.523 €

o **Provisions**

Les provisions ont évolué de la manière suivante :

Nature	31/12/2019	Augment	Dimin	31/12/2020
Provisions pour litiges	37 163	478 713	37 163	478 713
Provisions pour retraites	265 964	10 796	39 647	237 113
Provisions amo. dérogatoires	1 831 255	128 324		1 959 579
Autres provisions risques/charges	0			0
Autres provisions réglementées	109 733			109 733
TOTAL PROV.RISQ. CHARGES	2 244 115	617 834	76 810	2 785 138
Provisions /immo. Incorporelles	25 916			25 916
Provisions /immo. Corporelles	0			0
Provisions /immo. Financières	95 002		95 002	0
Provisions /stocks	0			0
Provisions /comptes clients	29 057	8 793	10 788	27 062
Autres provisions /dépréciations	9 321	15 082	7 045	17 358
TOTAL PROV. DEPRECIATION	159 296	23 875	112 836	70 336
TOTAL GENERAL	2 403 411	641 709	189 646	2 855 474

o **Etat des dettes**

Nature	Total	A 1 an	de 2 ans à 5ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes divers				
Emprunts auprès ets crédits	2 479 085	374 721	1 178 701	925 663
Emprunts et dettes fin. Divers	64 942			64 942
Dettes fournisseurs	292 328	292 328		
Personnel et comptes rattachés	203 590	203 590		
Sécurité sociale et autres organismes	480 006	480 006		
Etat Taxe sur la valeur ajoutée		0		
Etat autres impôts et taxes		0		
Dettes sur immobilisations	14 252	14 252		
Autres dettes	109 661	109 661		
Produits constatés d'avance	447 170	447 170		
Total	4 091 034	1 921 728	1 178 701	990 605

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 0 euros
 Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 305.613 euros
 Dettes garanties par des sûretés réelles : 1.630.758 euros

*Le poste « autres dettes » est composé de sommes dues aux associations fondatrices. Une étude est en cours pour savoir si ces sommes sont toujours dues ou si elles pourraient être reclassées en fonds propres.

o **Charges à payer**

Les dettes incluent les charges à payer suivantes :

Dettes financières	2.144 €
Avoirs à établir	21.848 €
Fournisseurs factures non parvenues	88.180 €
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	0 €
Diverses charges à payer	44.640 €
Personnel charges à payer	203.995 €
Organismes sociaux charges à payer	97.350 €
Etat charges à payer	0 €
	458.157 €

o **Engagements de retraite**

Les engagements en cas de départ en retraite font l'objet d'une comptabilisation dans les comptes annuels.

Les indemnités de départ en retraite ont été calculées en appliquant la convention collective salarié par salarié, d'après le dernier salaire brut connu et en considérant l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice. (Nous ne prenons pas en compte l'ancienneté du salarié dans ses précédentes expériences sauf pour le Relais Familial et le directeur du lycée).

Le salaire brut est probabilisé puis actualisé d'après les estimations suivantes :

- Age prévisible de départ à la retraite : 65 ans
- Taux annuel de revalorisation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 1%

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié étant retenue, les charges sociales dues sur ces indemnités ont été incluses dans la provision

Au 31 décembre 2020, les engagements de retraite ainsi déterminés s'élèvent à :

-Lycée	21.802
-Maisons d'enfants	195.435
-Fondation	19.877
-Exploitation	0
-Centres de vacances	0
	TOTAL 237.114

○ **Autres engagements donnés :**

Dettes garanties par des sûretés réelles : 1.630.758 euros

○ **Autres engagements reçus :**

Dettes garanties par une caution du département de la Savoie pour la Mecs : capital restant dû au 31/12/2020 536.493 euros

○ **Fonds dédiés**

CONSOLIDE - Fonds Dédiés	à l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations			à la clôture de l'exercice	
	Avant ANC 2018-06	Impact du Règlement ANC 2018-06	Avec ANC 2018-06 au 01/01/2020		Montan Global	dont remboursement	Transferts	Montan Global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours de 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation			0,00						
Contributions financières d'autres organismes			0,00						
<i>Subventions Total Isolation</i>		1 106,68	1 106,68		110,92			995,76	
Ressources liées à la générosité du public	39 517,86		39 517,86					39 517,86	39 517,86
<i>Bourse Bayard</i>	39 517,86		39 517,86					39 517,86	39 517,86
TOTAL GENERAL	39 517,86	1 106,68	40 624,54	0,00	110,92	0,00	0,00	40 513,62	39 517,86

○ **Fonds propres**

CONSOLIDE - Fonds Propres	Avant ANC 2018-06	Impact du Règlement ANC 2018-06	Avec ANC 2018-06 au 01/01/2020	affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	12 453 589	-2 073 294	10 380 295	0	0	0	10 380 295
Fonds propres avec droit de reprise	1 417 470	-825 915	591 554	0	0	0	591 554
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0
Réserves	1 080 920	0	1 080 920	0	0	0	1 080 920
Report à Nouveau	-5 814 482	2 139 086	-3 675 396	125 946	333 953	0	-3 215 497
<i>dont report à nouveau des activités ESMS</i>	-294 734	0	-294 734	-108 137	0	0	-402 871
Excédent ou déficit de l'exercice	125 946	0	125 946	0	0	0	207 936
<i>dont excédent ou déficit des activités ESMS</i>	-108 137	0	-108 137	-108 137	0	0	15 216
SITUATION NETTE	9 263 442	-760 124	8 503 318	17 809	333 953	0	9 045 207
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	286 918	759 018	1 045 936	0	19 899	118 191	947 644
Provisions réglementées	1 940 989	0	1 940 989	0	128 324	0	2 069 313
TOTAL GENERAL	11 491 349	-1 107	11 490 243	17 809	482 176	118 191	12 062 163

o **Subventions d'investissement**

Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	151 930,85	60 979,61	137 295,74	14 635,11
CONSOLIDE	au 01/01/2020	Impact du changement de méthode		
Retraitement Subventions investissements	Montant nominal global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	2 898 652,84	2 038 976,75	2 139 635,28	759 017,56

CONSOLIDE - Subventions d'investissement	au 31/12/2019			Variations de l'exercice		31/12/2020 Montant global
	Montant global avant ANC 2018-06	Impact du Règlement ANC 2018-06	Avec ANC 2018-06 au 01/01/2020	Augmentation	diminution	
<i>Montant nominal :</i>						
Affectées à des biens non renouvelables	575 236,27		575 236,27	6 989,46	12 909,61	569 316,12
Affectées à des biens renouvelables		2 038 976,75	2 038 976,75	0,00	0,00	2 038 976,75
TOTAL GENERAL	575 236,27	2 038 976,75	2 614 213,02	6 989,46	12 909,61	2 608 292,87
<i>Quotes parts virées au résultat :</i>						
Affectées à des biens non renouvelables	288 317,93		288 317,93	43 081,25	12 909,61	318 489,57
Affectées à des biens renouvelables		1 279 959,19	1 279 959,19	62 200,40	0,00	1 342 159,59
TOTAL GENERAL	288 317,93	1 279 959,19	1 568 277,12	105 281,65	12 909,61	1 660 649,16

o **Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants :**

Le total des rémunérations brutes hors charges versées en 2020 aux 3 directeurs est de 147 023 €

o **Autres informations :**

Prises de participations

La Fondation avait pris une participation de 20.2 % dans un GIE nommé SIM 73 créé en 2017 dont l'objet est la mise en place et le développement d'un système d'information mutualisé. Le montant de la participation dans ce GIE s'élevait à 265 364 €.

La Fondation du Bocage a demandé le 11/10/2018 son retrait du GIE Sim 73 en date du 30/04/2019.

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020
COMPTES ANNUELS

Cette sortie du GIE a été effective suite à accord transactionnel conclu en décembre 2020. Malgré cette sortie, la Fondation du Bocage reste caution d'un emprunt souscrit par le GIE proportionnellement à sa participation (20%), le montant restant dû était de 45 000 € au moment de la signature de l'accord transactionnel.